



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 février 2008

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Gérard MEZZADRI), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, Mme HANNIER (représentante de M. Serge CHARPENTIER), Mme ARNAL (représentante de M. Gérard REILLON), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LÉGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, Mme de la BURGADÉ (représentante de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Serge CHARPENTIER, représenté par Mme HANNIER,
M. Gérard REILLON, représenté par Mme ARNAL,
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Jean-Claude BOSONNET,
M. Marc BODIN,
M. Gérard MEZZADRI, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS, représenté par Mme de la BURGADÉ,

Secrétaire de séance : M. Gilles Pancher

Date de convocation : 12 février 2008

Date d'affichage de la convocation : 12 février 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

N° de l'ordre du jour :

2008.02.07 : Avenant au marché d'acquisition d'un logiciel de traitement de la redevance spéciale - Intégration d'une formule de lissage concernant la ville de Versailles.

- **M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Par délibération n° 2007.12.12 du 5 décembre 2007, les nouvelles modalités de tarification de la redevance spéciale applicables aux professionnels de Versailles ont été approuvées. Uniformisées sur le mode de calcul de la redevance fixé dans le cadre de l'extension du dispositif aux autres communes, ces modalités ont été adoptées selon un lissage sur 2 années afin de moduler l'impact de l'évolution tarifaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'extension du principe de redevance spéciale aux autres communes que Versailles, un logiciel de traitement de la redevance spéciale (GESBAC), permettant la gestion des bacs, la facturation et le recouvrement de la redevance de l'ensemble des professionnels assujettis, a été acheté (marché n° 012 127).

permettant la gestion des bacs, la facturation et l'encaissement de la redevance de l'ensemble des professionnels assujettis, a été acheté (marché n° 812 127).

Il convient d'intégrer les deux formules transitoires des années 2008 et 2009, introduisant le calcul progressif de la redevance spéciale pour la commune de Versailles.

L'avenant n°1 encadre les dispositions techniques de cette évolution. L'adaptation du logiciel de traitement de la redevance spéciale engendre une augmentation de 10 % soit 2 500 € H.T., par rapport au montant initial du marché.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n°1 relatif à l'implémentation dans le logiciel du calcul progressif de redevance spéciale pour la commune de Versailles (marché n° 812 127),*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants à intervenir et tout document s'y rapportant,*
- 3) *dit que les dépenses seront inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc, section investissement à l'article 205 « concessions et droits similaires, brevets, licences ».*

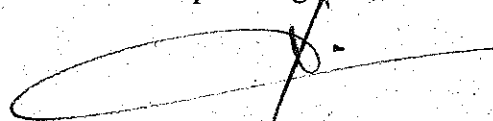
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 31 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

